vinetur

L’Italie lance un programme national d’œnotourisme avec un nouveau décret

Les groupes de producteurs peuvent demander des aides pour financer des visites de vignobles, des événements régionaux et d’autres actions de promotion locale liées aux régions viticoles.

mardi 29 septembre 2026



Le ministre italien de l’Agriculture, Francesco Lollobrigida, a signé un décret visant à promouvoir l’œnotourisme, ouvrant une nouvelle mesure nationale destinée à rapprocher davantage le vin italien des lieux où il est produit.

L’annonce a été faite par le ministère de l’Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et des Forêts, alors que l’Italie s’apprête à appliquer au niveau national une réforme de l’intervention de l’Union européenne sur le vin dans le cadre de la politique agricole commune, connue sous le nom de « paquet vin ». Le décret vise à soutenir des initiatives qui accroissent la sensibilisation du public aux vignobles et renforcent la réputation du vin italien en liant la qualité du vin à l’attrait des territoires locaux.

Selon le ministère, la mesure financera des activités de promotion locale organisées dans les zones de production viticole. Les bénéficiaires éligibles sont les consortiums de protection, les organisations de producteurs et les organisations interprofessionnelles. Le soutien couvre des actions destinées à mettre en valeur les régions viticoles directement sur le terrain, notamment des événements, des rencontres, des visites et d’autres activités promotionnelles.

Lollobrigida a déclaré que le décret vise à renforcer la réputation du vin italien et à soutenir la croissance des territoires locaux. Selon lui, soutenir l’œnotourisme, c’est promouvoir une production de qualité, des paysages, la culture, l’hospitalité et les traditions dans tout le pays, tout en créant des possibilités de développement. Il a également dit que la mesure prolonge le travail mené par l’Italie au niveau européen afin d’améliorer la compétitivité de ce qu’il a décrit comme un secteur stratégique pour les produits italiens.

En vertu du décret, les demandes d’aide doivent être déposées avant le 30 octobre de chaque année, selon des modalités qui seront définies par Agea, l’agence italienne des paiements agricoles, en accord avec les régions du pays. Pour l’exercice 2026-27, la date limite a été fixée plus tard, au 15 décembre 2026.

La politique place les consortiums et les groupements de producteurs au centre de l’effort, en leur donnant une voie officielle pour solliciter un soutien public en faveur d’activités qui mettent les consommateurs, les touristes et les visiteurs professionnels en contact direct avec les zones de production viticole. Dans la pratique, cela pourrait

se traduire par davantage de visites organisées dans les domaines, d'événements régionaux, de réunions pédagogiques et de promotion fondée sur les lieux, autour des vignobles et des réseaux locaux d'alimentation et d'hospitalité.

La mesure dépasse le seul cadre de la politique agricole, car l'œnotourisme peut influer sur la manière dont les consommateurs découvrent les boissons et les achètent. Une promotion plus forte des zones viticoles peut aider les domaines à attirer des visiteurs, à développer les ventes directes et à renforcer la notoriété de marque liée au lieu d'origine. Elle peut aussi créer des retombées plus larges pour les restaurants, les hôtels et les commerces spécialisés des régions viticoles, en soutenant la demande et l'image globale du secteur des boissons en Italie, où le vin constitue un attrait majeur.

Le décret s'inscrit aussi dans une stratégie plus large, dans laquelle les institutions italiennes cherchent à utiliser les outils de politique soutenus par l'UE non seulement pour soutenir la production, mais aussi pour accroître la valeur commerciale et culturelle du vin par le tourisme. En mettant l'accent sur les activités dans les territoires où les vins sont produits, le gouvernement considère le vin à la fois comme un produit agricole et comme un atout touristique, l'identité régionale jouant un rôle central dans la manière dont il est commercialisé.

Aucun montant total de financement n'a été détaillé dans l'annonce publiée avec la mesure, mais le cadre montre clairement que le gouvernement veut que les organismes de producteurs organisés prennent l'initiative de présenter les régions viticoles au public. La prochaine étape pour les candidats consistera à suivre les règles opérationnelles qu'Agea et les régions établiront pour déposer les demandes au titre du nouveau dispositif.